

№4 La plainte sur les délits. le numéro : A1e119ccbf 19/07/2020

D'un défenseur des droits humains,
Président de l'association «Contrôle public», M. Ziablitsev Sergei
Tél. +33 (6) 95 99 53 29
bormentalsv@yandex.ru

JOURNAL OFFICIEL RÉPUBLIQUE FRANÇAISE D.I.L.A.
152^e année. N°28 Samedi 11 juillet 2020 Annonce n° 38.
Récépissé de Déclaration de CREATION de l'association n° W062016541
CS91036 111 bd de la Madeleine, 06004 Nice CEDEX1. Domiciliation No 5257. +33 (6) 95
99 53 29
controle.public.fr.rus@gmail.com

Commissariat Nice Central
1 Avenue du Marechal Foch, 06000 Nice

Fait à NICE, France, le 19/07/2020.

№4 La plainte sur les délits. Votre demande a été enregistrée sous le numéro : A1e119ccbf
19/07/2020

Histoire des appels:

№1 Votre demande a été enregistrée sous le numéro : A41861d927. 18/07/2020;
№2 Votre demande a été enregistrée sous le numéro : Af99feede8 18/07/2020
№3, 19/07/2020, l'art. 225-14 CP c. OFII, La plainte sur les délits, le numéro : A46ce7a818

Je suis demandeur d'asile.

Aujourd'hui, des infractions pénales contre moi continuent d'être commises: les art. 226-4-2,
223-33-2-2, 225-1, 1 °, 3 ° de l'art. 225-2, 1 ° de l'art. 432-7 du code pénal français. Et l'art.
225-14 CP

Les crimes ne sont pas arrêtés. Je leur demande d'arrêter.

Сегодня в отношении меня продолжают совершаться уголовные преступления по

Преступления не пресечены. Прошу их пресечь.

Contactez-moi par e-mail.

Indiquez ici brièvement le motif de votre plainte (vol, escroquerie, abus de confiance,
dégradations, destructions....). Une définition des infractions les plus courantes et des
exemples sont disponibles dans la rubrique d'aide.

art. 226-4-2, 223-33-2-2, 225-1, 1°, 3° de l'art. 225-2, 1° de l'art. 432-7 du CP F et l'art. 225-14 CP

Où cela s'est-il passé ? (*)

17/07/2020, 33 rue Trachel, 06000 Nice: les art. 226-4-2, 223-33-2-2, 225-1, 1°, 3° de l'art. 225-2, 1° de l'art. 432-7 du code pénal français. Et

18/04/2019, 29 bd de Magnan, 06200 Nice, l'art. 225-14 CP

4. Les faits ont été accompagnés, précédés ou suivis de violences? (*)

J'ai été victime de violences mentales, morales et physiques de la part des employés du Centre et de la police Et la victime du directeur de l'OFII

5.Éléments susceptibles d'orienter l'enquête

Je vous demande de me contacter par email. Je fournirai des preuves de crimes

6. Avez-vous subi un préjudice physique ? (*)

La police a utilisé la force contre moi et s'est exilée du centre
Avez-vous subi un autre préjudice ? (*)

J'ai été victime de violences mentales, morales et physiques de la part des employés du Centre et de la police

Quel est votre préjudice matériel?

Estimation du préjudice en euros 30 000 euro

Vous devez signer votre déclaration à la brigade de gendarmerie ou au service de police que vous avez choisi :

Commissariat de police de Nice, 1 avenue du maréchal Foch 06000 NICE.

Pour permettre de planifier au mieux votre prise en charge en tenant compte également des impératifs de service, indiquez dans le champ prévu à cet effet plusieurs dates et heures qui vous conviennent. Nous vous proposerons un rendez-vous dans les meilleurs délais.

19/07/2020, 10h30

Voulez-vous connaître les suites judiciaires données à votre pré-plainte ? (*) oui

Veillez indiquer à quel moment de la journée vous êtes joignable pour d'éventuelles précisions.

17/07/2020, 33 rue Trachel, 06000 Nice: les art. 226-4-2, 223-33-2-2, 225-1, 1 °, 3 ° de l'art. 225-2, 1 ° de l'art. 432-7 du code pénal français.

Et 18/04/2019, 29 bd de Magnan, 06200 Nice, l'art. 225-14 CP

Veillez me reconnaître comme victime, mener une enquête efficace.

Contactez-moi par e-mail.

Ce message est une réponse automatique, vous ne pouvez pas y répondre.

En cas d'urgence, et notamment de vol de véhicule, appelez également par téléphone le 17 ou le 112.

Si vous êtes mineur, il vous est préférable que vous vous déplaciez accompagné de votre représentant légal.

Votre demande a été enregistrée sous le numéro : A1e119ccbf

Ce numéro doit obligatoirement être présenté à l'unité de gendarmerie ou au service de police pour permettre le traitement de votre plainte.

Vous avez choisi de finaliser et signer votre déclaration à l'unité suivante :

- Commissariat de police de Nice
- 1 avenue du maréchal Foch 06000 NICE
- téléphone : 04 92 17 22 22

Date et heure souhaitée : 19/07/2020, 10-30

Un message a été envoyé à l'unité qui vous proposera un rendez-vous dans les meilleurs délais.

PIECES A PRESENTER LORS DE LA SIGNATURE DE LA PLAINTÉ :

Pour justifier de votre identité, munissez vous de l'un des documents suivants :

- * votre carte d'identité,
- * votre passeport,
- * votre livret de famille,
- * un extrait ou une copie intégrale d'acte de naissance,
- * votre titre de séjour
- * ou le récépissé de la demande de renouvellement de ce titre.
- * KBIS, statut et pouvoir pour les personnes morales

Pour justifier du préjudice subi, munissez-vous, dans la mesure du possible :

- en cas d'atteintes corporelles et/ou morales :
 - * des certificats médicaux en votre possession ;
- en cas de dommages matériels :
 - * de tous les justificatifs de la nature et du montant de ces dommages (factures, devis...) ;
 - * de tous les renseignements complémentaires relatifs aux objets volés ou dégradés dont vous disposez (photographies notamment) ;
- en cas de dommages à un véhicule, ou si un véhicule est impliqué :
 - * du certificat d'immatriculation et de l'assurance du véhicule ;
 - * du véhicule lui-même, dans le cas où des opérations de police technique et scientifique devraient être menées.
 - * Si vous avez en votre possession des éléments de preuve (une capture d'écran, sms, courriels, photos ou vidéos, etc.) attestant de l'infraction, veuillez les apporter de préférence sur un support numérique (clé usb, disque dur...).

Merci de ne pas répondre à ce message. Pour tout renseignement, veuillez contacter directement l'unité de gendarmerie ou le service de police.



Pré-plainte en ligne

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



Votre déclaration est terminée et est enregistrée sous le numéro **A1e119ccbf**

Vous avez choisi de finaliser votre plainte auprès du service de police ou de gendarmerie suivant :

- Commissariat de police de Nice, 1 avenue du maréchal Foch 06000 NICE, tél. 04 92 17 22 22
- à la date souhaitée suivante : 19/07/2020, 10-30

Ce service prendra contact avec vous par courriel ou par téléphone pour convenir d'un rendez-vous.

Si vous êtes mineur, il est préférable que vous vous déplaciez accompagné de votre représentant légal.

Pièces à présenter lors de la signature de la plainte :

Pour justifier de votre identité, l'un de ces documents suivants :

- **carte d'identité, passeport**, livret de famille, extrait ou copie intégrale d'acte de naissance, titre de séjour, récépissé de la demande de renouvellement de ce titre

Pour les personnes morales :

- KBIS, délégation de statuts et pouvoirs

Pour justifier du préjudice subi :

- En cas d'atteintes corporelles et/ou morales :

- certificats médicaux en votre possession

- En cas de dommages matériels :

- tous les justificatifs de la nature et du montant de ces dommages (factures, devis...)
- tous les renseignements complémentaires relatifs aux objets volés ou dégradés dont vous disposez (photographies notamment)

- En cas de dommages à un véhicule, ou si un véhicule est impliqué :

- certificat d'immatriculation et de l'assurance du véhicule
- le véhicule, dans le cas où des opérations de police technique et scientifique devraient être menées.
- Si vous avez en votre possession des éléments de preuve (une capture d'écran, sms, courriels, photos ou vidéos, etc.) attestant de l'infraction, veuillez les apporter de préférence sur un support numérique (clé usb, disque dur...).

Si vous le souhaitez, vous pouvez nous donner votre avis sur cette démarche.

**Je donne
mon avis**

Voxusagers.gouv.fr



Conditions d'utilisation Informations locales

[Retour en haut de page](#)

